



## L'aéroport freine des communes dans leur développement

F.C. | Publié le 31.05.2013, 07h00



**Beauvais-Tillé. Parmi les dix-neuf communes qui en sont proches, l'aéroport impacte l'urbanisme de trois d'entre elles. | (LP.)**



Elles sont 19 communes à être impactées peu ou prou par les bruits engendrés par les mouvements d'avions. Le Plan d'exposition au bruit (PEB), ce document de 2011 révisé l'an dernier qui régleme l'urbanisme des communes proches de l'aéroport de Beauvais-Tillé, impose à sept d'entre elles des restrictions en termes de constructions d'habitations. Si les terrains concernés par cette limitation à Fouquénies, Nivillers, Therdonne et Laversines sont des terres agricoles vouées à le rester, la situation est différente pour Troissereux et Tillé. Beauvais avait déjà anticipé le problème.

**Troissereux.** Quand la nouvelle est tombée, « on a eu une grosse gueule de bois pendant trois mois, raconte Jean-Luc Sauvé, maire de Troissereux. Dans son plan local d'urbanisme alors en cours d'élaboration, la commune de 1 186 habitants visait les 2 000 résidents d'ici à 2025. Les élus cherchaient le moyen de relier un des hameaux au bourg par de l'habitat. Et tout est tombé à l'eau. Ou presque. Grâce à un permis de construire obtenu in extremis, une partie de la cinquantaine de nouveaux logements prévus par la SA HLM verra le jour. Mais une autre partie restera en réserve foncière. « Le rôle de notre commune est de s'adapter », plaide le maire. Limité dans son développement, il espère pouvoir densifier le bourg. Sans certitude. Il n'exclut pas non plus de se tourner vers le tourisme avec la création d'un golf. Les études sont en cours.

**Tillé.** Commune la plus exposée au bruit, Tillé devra, comme l'indique le PEB, tirer un trait sur une zone qu'elle souhaitait à moyen ou long terme urbaniser dans le village. « La population vieillit. Il faut que l'on arrive à s'agrandir. Il y a encore des possibilités », indique un adjoint. Comme en témoignent les dix maisons individuelles en cours de construction non loin du terminal 2.

**Beauvais.** « Avec le plan local d'urbanisme, on avait anticipé sur la constructibilité », assure Jean-Luc Bourgeois, adjoint au maire chargé de l'urbanisme. Dans la commune, seul le hameau de Plouy Saint-Lucien est touché par la zone C qui prescrit toute extension de l'habitat. « On a gelé ces terrains, on ne voulait surtout pas laisser construire », conclut l'adjoint.